

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE ROUMARE

Séance du mercredi 05 Avril 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil d'Administration	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
9	6	6

ANNULE ET REMPLACE SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE

(édité le 13 septembre 2023)

Date de la convocation : 31 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-deux, le cinq avril à 18h00, le Conseil d'Administration s'est réuni en Mairie, sur convocation en date du trente et un mars 2023, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire et Présidente de droit du C.C.A.S.

Présents : Monsieur BERTIN Christophe, Madame BOULIER Claude, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame OSMONT Marie-Claire et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica

Madame DESANNAUX Marie-Louise

Monsieur LEMIRE Gérard a donné pouvoir à Madame LELIEVRE Josiane

Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2023/CCAS-004 VOTE DES SUBVENTIONS AUX BÉNÉVOLES POUR 2023

Madame La Présidente propose d'allouer la subvention suivante pour l'année 2023 :

- 300 € au profit de l'ADMR, pour soutenir cette association qui assure le maintien à domicile des personnes dépendantes de la commune de Roumare ;
- 400 € au profit de Madame LECOQ Annie, correspondante bénévole de l'ADMR, afin de compenser ses frais de déplacement lors des visites auprès des usagers de l'ADMR.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S, par 6 voix pour et 1 non-participation (Madame LECOQ Annie), ADOPTENT le vote de cette subvention pour 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du C.C.A.S, Jean-Paul COUILLER

Président de droit au jour de la modification de la délibération

